

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 12 février 2019

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Madame la Maire.

PRESENTS:

Madame CORDEBARD
Monsieur ALGRAIN
Madame DUVERLY
Monsieur SCHOUTETEN
Madame VASA
Madame CHEVY
Monsieur FONTAINE
Madame GIGLIETTA
Madame MERTANI
Monsieur MONTLOUIS
Madame PERNOT

EXCUSES:

Madame FAJGELES
Monsieur BASSINO
Monsieur LEROUX
Madame LE BRET
Monsieur SBRIGLIO
Madame LEONARD
Madame SOUILMI

Madame la Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur assiduité et leur implication, tant Monsieur FONTAINE l'inspecteur académique, que les parents qui s'impliquent et les personnalités qualifiées.

Elle remercie également les membres du conseil qui se sont engagés dans les différentes commissions (appels d'offres, menus...).

Elle présente ensuite Mme PERNOT, nouvellement nommée par le préfet, inspectrice de l'éducation nationale et représentante de la Maire de Paris à l'école Chabrol.

Elle informe de l'arrivée prochaine d'un nouveau membre, Madame Colette FONVIEILLE, représentante de la Maire de Paris.

Elle introduit ensuite l'ordre du jour de ce Conseil d'administration, dont le point principal est le débat d'orientation budgétaire.

Elle salue Madame LILIENTELD-MAGRY ainsi que toute l'équipe de la Caisse des écoles pour le travail de redressement remarquable des comptes de la caisse.

Elle se félicite de ce retour vers un équilibre budgétaire qui permet d'envisager sereinement la nouvelle année.

Elle rappelle que les objectifs, largement atteints, étaient un challenge début 2018.

Cette gestion budgétaire et financière rigoureuse n'a pas nuit à la qualité des prestations : l'alimentation durable avoisine les 50 %, qui demeurent la cible 2019, et l'éducation au goût et la lutte contre le gaspillage seront poursuivies.

De même, 2019 verra l'engagement de la Caisse dans les nouveaux enjeux que sont la baisse de la part carnée et de l'empreinte carbone.

Madame CORDEBARD signale également la démarche « mon restau responsable » initiée suite au vœu adopté par le conseil d'arrondissement.

Au plan des ressources humaines, elle se félicite sur le travail de fond accompli quant à l'amélioration des conditions d'emploi des personnels au travers de la déprécarisation.

Elle note que suite à un travail de rééquilibrage, la caisse annonce un excédent de 91.000 € à la clôture de l'exercice 2018 alors que le déficit prévisionnel était de plus de 300.000 € Pour 2019, un déficit de 63.000 € serait à envisager à ce stade de débat d'orientation.

Elle souhaite conclure l'introduction budgétaire en précisant que lors d'un dernier conseil d'arrondissement des propositions ont été formulées qui mettaient en cause la transparence de gestion la Caisse. Elle rappelle que le personnel de la Caisse a toujours fait preuve de transparence, en partageant les éléments budgétaires et donnant toutes les précisions et explications souhaitées, notamment lors des différents Conseils d'administration.

Monsieur SCHOUTETEN, présent lors de ce conseil d'arrondissement, répond qu'à aucun moment le travail de l'équipe, ni l'effort de transparence de la Caisse ont été mis en cause.

Il souligne néanmoins le défaut de réforme structurelle malgré les chiffres et souligne que la trajectoire n'est pas infléchie alors que les solutions pour compenser la baisse démographique et la baisse des recettes ne sont pas détectées.

Il évoque les créances irrécouvrables dont certaines, malgré les apurements, sont présentes depuis plus de 10 ans.

Madame la Maire note ces remarques qui seront consignées au procès verbal.

Elle remercie pour finir Monsieur ALGRAIN pour son travail et les projets qu'il a engagés avec Madame VASA.

Madame DUVERYLY demande si il est possible pour la Caisse de servir des repas à un lycée.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que le code de l'éducation prévoit que le service de restauration ne s'applique que pour les 1^{er} et 2^{ème} degrés.

1 - Adoption du procès-verbal du 12/02/2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 – Débat d'orientation budgétaire.

Il s'inscrit dans le cadre de l'avenant à la convention d'objectifs signé avec la Ville de Paris en décembre 2018.

Les objectifs de 2018 ont été remplis.

Recettes

Au regard des projections démographiques issues des taux de scolarisation pour les maternelles et des taux de passage pour les élémentaires, une diminution du nombre d'élèves dans le premier degré est attendue à la rentrée scolaire 2019 par rapport à celle de 2017 (-3,1 % pour les maternelles, -5,9 % pour les élémentaires), et (-0,1% pour les collèges).

Cette baisse attendue des effectifs enfants entraînera une diminution du nombre de repas servis les jours scolaires de -1,86% (-19.450 repas enfants).

La projection 2019 est basée sur la lettre de cadrage de la Ville de Paris ; les chiffres seront à confirmer à la rentrée scolaire 2019/2020.

Alimentation durable

La part alimentaire est en légère augmentation en raison de l'évolution des produits durables ; toutefois, les produits durables sont mieux achetés, la progression en volume n'entraînant pas la même proportion de croissance en valeur.

En 2019 est prévu l'engagement dans la démarche Mon restau responsable, pour une cuisine plus saine, de qualité respectueuse de l'environnement et privilégiant la concertation entre les différents acteurs locaux impliqués.

De même, un travail sur la consommation carbone de la Caisse est amorcé, en partenariat avec Eco 2 Initiative, qui débouchera tout d'abord sur un état des lieux, puis sur des groupes de travail afin de définir les orientations permettant une diminution du coût carbone des cantines scolaires, sans remise en cause de l'équilibre nutritionnel et sans s'affranchir des recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition).

Personnel

S'agissant du personnel, les frais fixes sont maintenus bien qu'il y ait eu une réorganisation des équipes.

3 équivalents temps plein seront dégager, ce sans remettre en cause les conditions de travail du personnel.

6 nouvelles titularisations ont eu lieu en 2018.

Un plan de formation 2019-2021 a été élaboré, qui comprend tant les formations d'hygiène demandées par les services vétérinaires que les formations gestes et postures et métier. Ces dernières comprennent un rappel des justes cuissons et cuissons de nuit appréhendées en 2017, et des formations au management pour les responsables et leurs secondes.

La section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2018 est bénéficiaire de 91.416,90 € (le déficit prévisionnel était de - 300.146 €).

Il est envisagé un déficit de -63.575,99 € en 2019 au regard notamment de la baisse des recette attendues (- 49.417,55€, soit -0,63% par rapport à 2018), liées à la baisse des participations familiales et à l'absence de subventions Agrimer.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement augmentent de 105.951,44 €, soit une évolution 2019/2018 de +1,36 %.

Dépenses alimentaires : elles évoluent de + 1,22%.

Au chapitre ressources humaines, on note pour 2019 une augmentation des cotisations suite au taux d'accident du travail des non titulaires de + de 10.000 € (en raison du nombre important d'accident du travail les deux années précédentes).

Cinq agents partent également en congés bonifiés en 2019 pour un coût de 6.000 €.

S'agissant des impayés, il est à noter que les recouvrements auprès de la trésorerie font évoluer très positivement leur taux.

Ainsi, on peut passer au fil des mois de plus de 17 % d'impayés à 9.8%.

Ceci est dû également en premier chef aux 1e relances effectuées par la Caisse des écoles.

Monsieur SCHOUTETEN demande ce qu'englobe un ordre à tiers détenteur.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond qu'il s'agit de retenues sur les allocations CAF, les salaires, les comptes bancaires.

Il y a également des titres déchus comptablement mais que la trésorerie arrive à récupérer.

Madame Vasa demande si les ordres à tiers détenteur arrivent en bout de course.
Il est répondu que oui.

Monsieur ALGRAIN explique qu'il y a eu un gros travail fait par la CDE10 pour inciter les familles à avoir un mode de paiement par prélèvement ou en ligne.
Depuis la mise en place de la dématérialisation des paiements, il est observé à chaque facturation, un gain d'1.5 point en paiements dématérialisés.

Madame LILIENFELD-MAGRY explique que la Trésorerie incite à faire des opérations par voie d'huissier. Cela est coûteux pour les familles.

Madame VASA demande pour quel montant l'huissier peut intervenir.

Il est répondu 50 €, le coût pour les familles représentant un pourcentage de la facture.

Depuis 2016, les factures impayées n'engendrent de poursuite que si elles sont supérieures à 15 € (contre 5 € précédemment).

Monsieur ALGRAIN explique qu'une personne ayant une insuffisance financière peut bénéficier d'un traitement social, et d'un étalement de ses paiements par la trésorerie.

Il n'est pas inutile d'avoir un historique si on décide de recouvrer par voie d'huissier.

La Caisse va interroger ses collègues pour savoir lesquelles ont eu recours à voie d'huissier et si le résultat est probant.

La section d'investissement

Madame LILIENFELD-MAGRY indique que l'investissement retrouve un rythme de croisière de renouvellement de matériels.

Les résultats sont bénéficiaires de 189.000 € en 2018, ils sont prévus pour +126.000 euros en 2019.

Monsieur SCHOUTETEN demande comment avons-nous pu passer de 300.000 euros de déficit à 90.000 euros de bénéfice.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que 200.000 euros ont été versés par la Ville au titre d'un complément de subvention calculé sous l'ancienne méthode.

A cela s'ajoutent des économies de personnel dues à la baisse des heures et la maîtrise des heures complémentaires, la baisse du coût de l'alimentation et de la maintenance.

Monsieur SCHOUTETEN réplique en disant que bien que des mesures aient été appliquées en RH, deux éléments restent à compenser que sont la subvention exceptionnelle et la tendance démographique qui ne cesse de baisser.

Les 150.000 € mentionnés comme exceptionnels et conditionnels dans la délibération de décembre feront sans doute l'objet d'une discussion lors du dialogue de gestion Caisse/DASCO prochain.

Monsieur ALGRAIN ajoute que c'est une vraie discussion entre la Ville et la Caisse des écoles qui a été instaurée avec la réforme du subventionnement ; Madame LILIENFELD-MAGRY précise par ailleurs que la convention prévoit que les excédents de la caisse peuvent être rétrocédés.

Monsieur SCHOUTETEN dit que si la Ville estime qu'une Caisse des écoles ne va pas dans la direction retenue, elle peut donc diminuer le montant de la subvention.

Madame VASA reparle de l'idée d'associer les seniors.

Monsieur ALGRAIN répond que cela ne peut se faire que sur la base d'une convention pédagogique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est adopté à l'unanimité.

3 - Délibération modifiant les modalités d'attribution de l'indemnité pour les responsables et secondes des centres de cuisson.

Madame LILIENTFELD-MAGRY explique qu'il y a trois niveaux de prime actuellement, selon le nombre de repas produits : + de 300 ; de 500 ; + de 800 repas

Aujourd'hui la baisse des effectifs entraîne la baisse des repas produits sur certains centres et fait qu'une responsable en particulier voit le montant de sa prime diminuée pour une dizaine d'enfants en moins.

Il est donc proposé de baisser le plafond de 500 repas à 450 repas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Délibération autorisant la signature d'une convention portant protocole d'échanges d'informations entre la ville de Paris et la Caisse des écoles du 10^e.

La mission Facil'Familles et la Caisse des écoles sont les deux organes fournissant des notifications de tarifs aux familles pour les activités périscolaires.

Afin d'améliorer le service rendu aux familles parisiennes qui bénéficient des services de restauration scolaire et/ou périscolaires dans les établissements scolaires relevant du 10^e arrondissement, il était opportun de mettre en commun des informations aux fins de déterminer la tranche tarifaire appliquée aux familles.

Le but est de limiter l'application de la tranche tarifaire maximale par défaut ; limiter les sollicitations multiples des usagers sur ce sujet de tarification et fluidifier le parcours usager.

Afin de remplir cet objectif, la Ville de Paris et la Caisse des écoles mettent en place un échange dématérialisé de données.

Deux fois par an (mi-juillet et fin octobre de l'année n), la Caisse des écoles établit une extraction de son système d'information.

Selon le même rythme, la Ville de Paris met à disposition de la Caisse des écoles un fichier dématérialisé des données dont elle dispose dans son système d'information Facil'familles.

Il s'agirait de leur permettre de récupérer nos données CAF et nous les leurs.

Madame MERTANI demande si le prélèvement à la source a changé quelque chose pour la récupération des données CAF.

Madame LILIENTFELD-MAGRY répond que des discussions sont en cours à ce sujet avec l'éditeur du progiciel d'inscriptions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Délibération autorisant la signature d'un marché négocié sans mise en concurrence pour l'hébergement, l'abonnement et la maintenance du progiciel de gestion et de facturation de la restauration scolaire AGORA Plus.

Ce type de marché est possible en raison de l'exclusivité de propriété du progiciel détenue par Agora Plus.

Cette procédure assure une base juridique pour la prestation, bien que celle-ci soit inférieure aux seuils.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Délibération fixant le montant des tarifs de restauration adultes applicables du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les tarifs subventionnés doivent être modifiés au premier janvier 2019.

De même, le tarif le plus élevé étant de 7 €, il est proposé d'aligner le tarif extérieur sur ce montant (et non au prix de revient de 6,99 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention avec l'institut médico-pédagogique Dysphasia.

La convention signée en septembre 2018 prévoit l'accueil d'enfants et de leurs accompagnateurs pendant la période scolaire dans le réfectoire de l'école de la rue du faubourg Saint Denis.

L'école étant susceptible d'être fermée pendant les vacances scolaires, il convient de signer un avenant à la convention afin de permettre l'accueil dans un autre établissement.

L'avenant revalorise également le tarif des accompagnateurs à 7 €, en conformité avec la délibération précédente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8- Approbation des nouvelles adhésions

1 nouvelle adhésion en cours, Madame Amandine HOURS dont l'enfant, Hilda Hourt Meyer est en moyenne section à Louis Blanc.

La nouvelle adhésion est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Mon Restau Responsable® démarche lancée par la Fondation pour la Nature et l'Homme, guide les établissements vers des pratiques plus responsables sur la durée en privilégiant la concertation entre les différents acteurs impliqués (parents d'élèves, producteurs, distributeurs, associations, élus locaux...), dans le but de cuisiner des produits de qualité, locaux et de saison, limiter les déchets, favoriser le confort des convives, le tout dans un budget restreint.

Dans le 10e, la pédagogie autour du goût, de l'assiette responsable se développe auprès de l'enfant grâce au travail des responsables éducatifs ville.

Des portions selon l'appétit des enfants vont également être mises en œuvre, avec des indicateurs de suivi des consommations et du gaspillage des enfants.

Madame VASA parle de mon « restau responsable », de leur démarche globale avec des enjeux environnementaux.

Elle évoque également le projet de cantines bas carbone financé par l'ADEME et animé par « Eco2 Initiatives », auquel participe également « Les pieds dans le plat ».

La Ville de Paris souhaite baisser de 30% les gaz à effet de serre. La difficulté reste qu'elle ne possède pas d'outils pour calculer cette baisse.

Mme LILIENFELD-MAGRY parle de l'expérimentation en cours avec les Caisses des 9e et 10e arrondissements.

Eco2 Initiatives a proposé un outil Excel efficace et simple d'utilisation.

Monsieur ALGRAIN souligne le fait qu'il est important que l'on soit en phase sur ce projet pour qu'il rayonne et qu'on puisse ensuite se tourner vers les parents d'élèves, les agents, ceux qui contribuent à l'exportation de ce modèle.

Madame LILIENFELD-MAGRY explique qu'il existe plusieurs pistes de réflexion pour cette expérience de cantines bas carbone :

Actions sur le gaspillage :

Améliorer les fiches enquêtes pour avoir un bon retour sur les goûts des enfants

Petites portions pour les petites faims

Mise en place de tableaux de suivi de la nourriture jetée

Actions pour la réduction des émissions CO2

Formation des responsables de cuisine sur des menus végétariens

Monsieur ALGRAIN précise que l'introduction d'une deuxième journée non carnée tous les 15 jours est tout à fait envisageable.

Le projet « mon Restau responsable » sera lancé à l'occasion d'une séance publique.

Monsieur MONTLOUIS fait part des difficultés rencontrées avec la commission de réforme qui manque de respect et de professionnalisme dans son fonctionnement.

Monsieur ALGRAIN propose que la Maire fasse un courrier à la direction des ressources humaines de la Ville pour faire part de ces dysfonctionnements.

Monsieur ALGRAIN lève la séance.

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 21 mars 2019

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30.

Présents :

Madame CORDEBARD
Monsieur ALGRAIN
Madame VASA
Madame CHEVY
Madame FONVIEILLE
Monsieur LEROUX
Madame LEONARD
Madame MERTANI
Monsieur MONTLOUIS
Madame SOUILMI

Excusés :

Monsieur BASSINO
Madame DUVERLY
Monsieur SCHOUTETEN
Madame FAJGELES
Madame LE BRET
Monsieur FONTAINE
Madame PERNOT
Madame GIGLIETTA
Monsieur SBRIGLIO

Madame la Maire salue la présence de Madame Colette FONVIEILLE qui a accepté de siéger au sein du conseil en tant que personnalité nommée par la Maire.

Madame la Maire annonce un triste préambule, car Madame RABIER, agent de restauration titulaire de 55 ans, est décédée le week end dernier à son domicile.

La nouvelle a été très soudaine, et les membres de l'équipe de la rue de Marseille sont très affectés.

Madame RABIER travaillait pour la Caisse des écoles depuis 27 ans.

La famille souhaite une cérémonie dans la plus stricte intimité, sans fleurs.

Madame CORDEBARD introduit l'ordre du jour dense de la séance, qui comporte l'examen du compte administratif 2018 mais également celui du budget 2019.

1 - Adoption du procès-verbal du 12/02/2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- Adoption du compte administratif de l'exercice 2018 ;

Le compte administratif est un document de synthèse qui clôture le cycle annuel budgétaire.

Il présente l'exécution comptable de l'année écoulée, tant en dépenses qu'en recettes, en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Les réalisations (mandats et titres) de l'exercice 2018 (hors résultats 2017) ont dégagé un résultat positif.

Il s'analyse comme suit

Pour le budget de fonctionnement, un déficit de fonctionnement était envisagé lors du vote du budget, pour 300 145,32 €.

L'année 2018 s'est achevée avec un résultat positif entre les recettes encaissées et les dépenses constatées de + 91.416,90 €.

Cet écart est lié notamment aux dépenses alimentaires contenues en raison notamment du passage à 4 composantes 5 à 6 fois par période de 20 jours ainsi qu'un contrôle de la part alimentaire avant commande; à un contrôle des consommations de produits d'entretien ; à des prestations moindres que prévues (pique niques, linge, séjours).

A contrario, les dépenses de maintenance ont été plus élevée (+48.075 €), en 2018 ayant été réglées le passage préventif 2017 et 2018 sur les matériels de cuisson ;

Les dépenses en personnel ont également été moindres que prévu, notamment en raison de la réorganisation des centres à la rentrée 2018 et à la rationalisation des heures complémentaires.

En réponse à la question de

Madame LILIENTELD rappelle que les réorganisations faisaient suite à un audit de fonctionnement des centres cuiseurs et satellites qui a démontré que les heures nécessaires et suffisantes pour le strict service était de 5 h et non de 6 ou 7.

Les réorganisations ont été effectuées en tenant compte des contraintes bâtementaires et des capacités du personnel en place.

Les portages sont évoqués, xxx demande s'ils sont liés à la seule recherche de diminution de la masse salariale, avec un risque de diminution qualitative.

Monsieur ALGRAIN répond que ces portages n'ont pas diminué la qualité, que le modèle de production sur place de l'arrondissement est maintenue. Il s'agit d'une rationalisation.

Pour exemple, l'opération visant une cuisson sur Boy pour un portage à pied vers Ecluses est logique : seuls deux agents produisent et servent cette maternelle à faible effectif (120 couverts/jour).

En cas d'absence d'un des 2 agents, la production peut être compromise sans la mise en place au pied levé d'un agent responsable connaissant l'intégralité du processus (des livraisons à la distribution).

Dans le cas de Varlin, cela répond au souci bâtementaire et humain : la cuisine en sous-sol ne comporte pas suffisamment d'espace de stockage ; elle n'est plus aux normes et fait l'objet de remarques régulières des services vétérinaires (sa rénovation a été demandée à la Ville de Paris).

La responsable de Varlin est en mi-temps thérapeutique : le portage peut être un soulagement.

La faisabilité et le bilan avantages/contraintes pour ces deux portages seront présentés avant la fin de l'année scolaire au conseil.

Madame VASA demande si la grève du 19 mars est liée à cette réorganisation et souhaite connaître les revendications du personnel.

Madame LILIENTELD répond par la négative : la grève était nationale, les agents ont usé de leur droit de grève mais sans dépôt de revendications propres à la Caisse ou à leur travail.

La dernière grève très suivie par le personnel était également une grève générale nationale, en juin 2016.

En recettes, 2018 a vu une diminution des participations familiales, mais des subventions supérieures à la prévision en raison du versement d'un solde 2017 de 203.023 €.

En investissement, le réalisé concerne des renouvellements de matériels. S'il est moins important que prévu, il est à noter que 31.984 € de commandes 2018 ne sont pas inclus dans la dépense et font l'objet d'un report de crédits en 2019 (nouveaux selfs de Martel installés lors des vacances de Noël 2018, soit après la clôture du budget d'investissement).

Aucune question n'étant soulevée suite à la lecture du rapport de présentation, le compte administratif est soumis au vote.

Le Compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

3- Adoption du compte de gestion de l'exercice 2018 ;

Réalisé par le trésorier, c'est le corollaire du compte administratif : il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il est soumis au vote pour constater la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion).

Le Compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité.

4- Adoption du budget primitif 2019 ;

Le rapport de présentation détaille les éléments du budget 2019, qui ne diffèrent pas des annonces étudiées lors du débat d'orientation budgétaire.

En fonctionnement : un déficit de gestion prévisionnel est à prévoir pour -63.576 €.

Il est à noter que les dépenses alimentaires sont bien supérieures au réalisé 2018, car il s'agit d'une projection à date pour les commandes alimentaires, au regard des effectifs attendus.

S'agissant de la formation, un plan de formation ayant été élaboré, le budget 2019 est attendu en augmentation par rapport au compte administratif 2018.

S'agissant des œuvres sociales de la Caisse, sont prévus des séjours d'été pour 150 et l'acquisition de bons vestiaires pour les familles les plus nécessiteuses (5.000 €).

Côté recettes, les participations familiales sont attendues en diminution.

Le calcul a été réalisé sur la base d'un premier trimestre avec des effectifs et revenus constatés et une projection sur le premier trimestre scolaire 2019/2020 conforme à la lettre de cadrage.

Xxx demande à quoi est due cette baisse de population.

Monsieur ALGRAIN répond que les logements du secteur privé connaissent une fuite des familles en raison de l'essor des RBnB, qui n'est pas neutre.

Madame LILIEFELD souligne que le budget 2019 prévoit toujours des annulations en non valeur importantes afin de clarifier le budget de la Caisse et ses excédents sur des créances anciennes.

Il comporte des provisions pour risque liées aux impayés de l'année en cours en dépenses (75.000 €) et à compter de 2019, des reprises sur les provisions passées en recettes (50.000 €).

Elle indique que la trésorerie fait un travail important de recouvrement par OTD ordres à tiers détenteur (CAF comme employeur), et Monsieur ALGRAIN se félicite du travail de la Caisse en termes de relances avant date limite de paiement, qui porte ses fruits.

Madame SOUILMI note qu'elle a toute confiance dans le traitement des factures de restauration par la Caisse, et qu'elle a opté pour le prélèvement à la source, ce qui n'est pas son cas avec Facil/Familles, car en cas de question, elle ne trouve pas d'interlocuteur. Les contacts sont téléphoniques, lorsqu'ils aboutissent après un délai d'attente qu'elle trouve excessif (8 à 10 mn annoncées parfois).

En investissement, le programme de dépenses 2019 suit un rythme de croisière en termes de remplacement préventif ou curatif d'équipements et matériels de cuisine.
Les recettes suivent les investissements passés.

Aucune question n'étant soulevée suite à la lecture du rapport de présentation, le budget primitif 2019 est soumis au vote.

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

5 Adoption des tarifs des séjours de vacances 2019 ;

Ces tarifs sont ceux observés pour les séjours Arc en Ciel de la Ville de Paris, en 10 tranches selon les quotients familiaux.

Un point séjours est établi : les 4 marchés correspondant à 4 lots ont été attribués.

Le lot 4/6 ans a disparu, en raison de la faible demande, confirmée par les assistantes sociales.

Le séjour à thème est identique à celui de 2018 : les légendes du far west. Le candidat était le moins disant et le séjour a beaucoup plu en 2018.

Le séjour à l'étranger se déroulera en Espagne (toutes les offres portaient sur ce pays).

Il est demandé si un tirage au sort est prévu.

Il est répondu par l'affirmative en précisant que des places sont réservées aux assistantes sociales (à l'exception du lot séjour à l'étranger).

Madame CHEVY s'interroge sur le départ de fratries, compromis lorsque les dossiers font l'objet d'un tirage au sort.

Madame MERTANI répond que parfois les enfants sont contents de faire d'autres rencontres, et que si l'écart d'âge dans la fratrie est important, les activités sont très différentes, les groupes distincts et que les frères et sœurs se fréquentent peu ou pas pendant le séjour.

Monsieur LEROUX demande si les montants ont évolué.

Il est répondu que les montants sont les mêmes depuis de nombreuses années.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Adoption du règlement intérieur des séjours d'été 2019

Le règlement est inchangé par rapport à 2018.

Comportant l'année, il est voté pour 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - délibération relative à l'attribution de subventions allouées aux écoles maternelles et élémentaires ;

Cette délibération autorise le versement de subventions de 3 € par élève pour les maternelles et 2 € pour les élémentaires.

Elle permet l'achat de livres, de jouets ou de spectacles notamment de fin d'année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Délibération autorisant l'inscription au budget 2019 d'une dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 75.000,00 € ;

Comme vu précédemment, cette provision correspond au risque d'impayés à venir pour les factures de l'année 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Vasa demande si les ordres à tiers détenteur arrivent en bout de course.

Il est répondu que les comptes de trésorerie font état de recouvrements liés à ces OTD (bancaire, employeur et de la CAF)

9 - Approbation de nouvelles adhésions

Aucune nouvelle adhésion.

Questions diverses

Groupement de commandes marché de pain issu de l'agriculture biologique

Les échantillons de pain ont été examinés le 21 mars à 12h00.

Il apparaît qu'aucun candidat ne satisfait l'ensemble des besoins, et que le marché sera déclaré sans suite pour être relancé avec quelques aménagements (2 lots à prévoir, l'un pour le pain/baguette, l'autre pour les viennoiseries ; souplesse à prévoir quant à la qualité de la farine (du type T80 était exigé, du 110 a été proposé).

La séance est levée.

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 29 mai 2019

1 - Adoption du procès-verbal du 21 mars 2019 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 - Délibération complétant le budget primitif d'investissement 2019 ;

En raison de restes à recouvrer (dépense 2018 pour laquelle le mandatement est intervenu après la clôture budgétaire), il est nécessaire de compléter la délibération pour identifier les montants qui n'entrent pas dans la dépense strictement liée aux dépenses du budget 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 - Délibération autorisant les créances irrécouvrables ;

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Il s'agit de créances de plus de 4 ans dont les poursuites se sont avérées infructueuses.

Suite à cette délibération, ces créances feront l'objet d'une inscription budgétaire sur la nature admission en non valeur.

1.285 impayés sur les redevances de services de restauration ou de séjours vacances sont concernés pour les années 2007 à 2012 sont concernés, pour un montant de 135.767,13 €.

Ce montant, inférieur aux 150.000 € inscrits au BP 2018, est celui acté par le trésorier au regard du stock de créances qu'il détient.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 - Délibération relative à l'attribution de l'allocation prévoyance santé ;

Cette allocation, d'un montant de 240 €, permet au personnel dépourvu de couverture complémentaire santé de pouvoir y accéder par une prise en charge d'une partie de la cotisation.

L'APS est versée directement aux agents qui en ont fait la demande, en fournissant la photocopie de leur carte mutuelle ou attestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 - Adoption du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2018, qui seront présentés lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2019.

Ces rapports retracent l'activité de la Caisse au cours de l'année 2018.

Rapport moral : les thèmes suivants sont abordés : Ressources humaines, dont le plan de formation ; Marchés publics ; Effectifs et tarifs ; Menus et composantes ; Œuvres sociales

Rapport financier :

Il est une synthèse sur l'activité budgétaire de la Caisse et se décompose en budget de fonctionnement et les grands postes de dépenses

Budget de fonctionnement

Dépenses:

- Les dépenses alimentaires (denrées non stockables, produits d'épicerie et pique niques) représentent 1.949.515,92 €, en diminution de -15,77 % par rapport à 2017.

La part alimentaire s'est élevée à 1,71 € en moyenne, le prix de revient constaté étant de 6,70 € (arrondi)

- Les dépenses de personnel :
 - Les charges de personnel ont diminué de -2,98 %, notamment suite à la réorganisation des centres et la diminution des heures complémentaires et en raison de la baisse du taux d'accident du travail (- 14 000 €).

Recettes:

Elles se composent principalement des participations des familles (43,17 % des recettes) et des subventions de la Ville de Paris (54,82 %).

Le solde correspond à une subvention 2017 de France Agrimer dans le cadre de la fourniture de produits laitiers.

Dépenses et recettes liées à l'activité sociale de la Caisse des Ecoles

- Les séjours d'été
- Les subventions aux écoles

Conclusion sur le budget de fonctionnement :

Globalement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7.815.239 € e 2018, en diminution de 5,91 % par rapport à 2017.

Les recettes se sont élevées à 7.906.656 €, soit une augmentation de 2,36 % par rapport à l'exercice 2017.

L'exercice 2018 présente un résultat excédentaire de 91.417 €.

Les excédents de fonctionnement cumulés, qui s'élevaient à 1.119.005 € au 31/12/2017 sont de 1.210.422 € au 31/12/2108.

Budget d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 132.217 € contre 618.878,17 € en 2017.

Elles ont été consacrées à des renouvellements de matériels, dont notamment le remplacement de lave-vaisselle dans les centres Boy Zelenski, Lancry, Paradis, Vicq d'Azir, celui d'un four dans la cuisine Léon Schwarzenberg.

La réserve d'investissement qui était de 226.051,82 € au 31/12/2017s'élève à 447.981 € au 31/12/0218.

6 - Approbation des radiations et de la liste des adhérents arrêtée au 31/03/2019 ;

2 radiations sont intervenues

386 adhérents sont recensés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7 - Présentation du nouveau bulletin d'inscription à la restauration scolaire et du règlement des restaurants scolaires,

Les principales modifications concernent :

- l'ajout des mentions obligatoires relatives au droit des familles
- la mise en place d'un nouveau portail familles, qui permet aux usagers de mettre à jour leurs revenus en ligne.
- la possibilité pour la Caisse de procéder à une mise à jour par ses soins de la tranche tarifaire si elle est en possession d'un numéro d'allocataire CAF valide.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ordre du jour complémentaire : délibération autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 10^E arrondissement complémentaire :

Dans les conventions pluriannuelles 2018-2020 signées avec chaque Caisse des écoles, la Ville de Paris , (le Service de la restauration scolaire de la DASCO en lien avec la Direction des ressources humaines), s'est engagée à apporter une expertise concourant à l'atteinte des objectifs fixés, en application de l'article 6 de la délibération précitée.

Sur ces bases, les conventions ont précisé la démarche d'appui de la Ville de Paris aux Caisses des écoles.

Cet appui de la Ville de Paris s'est d'abord structuré à travers la mise en place et l'animation, par le Service de la restauration scolaire de la DASCO, du réseau des Directeur.trice.s et responsables des ressources humaines des Caisses des écoles. Ce réseau est réuni régulièrement depuis sur différents thèmes recensés (mise en place du RIFSEEP, élections professionnelles, droit des contrats, carrière, discipline ...).

Ensuite, les Caisses des écoles employant des personnels des corps transverses des administrations parisiennes disposeront désormais d'un recueil des règles de leur gestion partagée avec la Ville de Paris.

Enfin, il est aujourd'hui proposé de compléter cet appui grâce à un projet de convention triennale d'offre de services de la Ville de Paris (DASCO et DRH) aux Caisses des écoles.

Cette offre concerne la gestion de l'ensemble des personnels employés par les Caisses des écoles, tous statuts confondus et répond aux besoins exprimés par plusieurs Caisses des écoles, notamment celui d'accéder aux formations et préparations à concours ou examens professionnels organisés par la Ville de Paris pour ses personnels

Le projet de convention triennale, issu de ces concertations et qui a vocation à être mis en œuvre dès le prochain plan de formation de la Ville de Paris, fera l'objet d'un projet de délibération en Conseil de Paris de juillet autorisant la Maire de Paris à la signer avec chaque Caisse des écoles intéressée. Dans ce cas, il doit également faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration de la Caisse des écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Nouveau portage à la rentrée de septembre

Un nouveau portage est prévu : la cuisine de Boy Zelenski préparera les repas de la cuisine Ecluses, pour un portage à pied.

Le projet a été présenté aux responsables des centres, aux directeurs et aux REV des 2 écoles.
Les deux responsables de centres sont maintenues sur leurs sites jusqu'à leur départ à la retraite prévu prochainement.

Goûters en élémentaire

M. Algrain souhaite recevoir l'avis du conseil sur les goûters en élémentaire, sachant que des questions de tarifications peuvent se poser

Monsieur MONTLOUIS demande quels sont les retours des autres Caisses des écoles.

Le 9^e fournit ses goûters en élémentaire gratuitement, contrairement aux 13^e et 19^e qui demandent des participations familiales en contrepartie – de 0,10 à 1 € dans le 13^e selon la tranche tarifaire).

La question se pose du type de goûter qui serait proposé, car actuellement, ce sont des produits qualitatifs (pain ou viennoiseries bio) qui sont fournis. Si les produits doivent être individuels, ils seront de type industriel et un impact environnemental et qualitatif défavorable est à prévoir.

Une autre question concerne les capacités de stockage des réserves des cuisines.

Si d'un point de vue approvisionnement, la question est toutefois relativement simple, demeure le service de la prestation (les personnels CdE finissent leur service à 15h30, les animateurs ne sont a priori pas en charge de la récréation 15h30/16h00.

Des discussions avec la CASPE sont donc à prévoir.

Mme PERNOT demande à quelle heure sont servis les goûters.

Il est répondu que cela concerne les enfants qui vont à l'étude ou aux activités périscolaires.

Monsieur SBRIGLIO s'étonne qu'on s'interroge sur le fait de savoir si on propose les goûters aux élémentaires alors qu'ils sont servis aux maternelles. Il propose que cela soit acté au moins pour les REP.

Madame PERNOT aborde la question du petit déjeuner.

Monsieur SBRIGLIO répond que cela nécessite une structure d'accueil, qui n'est pas en place à Paris.

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 15 novembre 2019

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30.

Présents :	Excusés :
Monsieur ALGRAIN	Madame CORDEBARD
Madame DUVERLY	Monsieur BASSINO
Madame CHEVY	Monsieur SCHOUTETEN
Madame FONVIEILLE	Madame VASA
Madame GRANJON	Monsieur GRIVEAUX
Monsieur LEROUX	Madame LE BRET
Monsieur MONTLOUIS	Madame RIOUX
Madame PERNOT	Madame GIGLIETTA
Monsieur SBRIGLIO	Madame MERTANI
	Madame SOUILMI

1 - Adoption du procès-verbal du 29 mai 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 - Délibération relative à l'attribution d'un bon d'achat pour l'allocation de rentrée scolaire.

Jusqu'en 2019, l'allocation (65 €/enfant) scolaire figurait sur le bulletin de salaire.

A compter de cette année, afin de se mettre en conformité avec l'URSSAF puisque l'allocation de rentrée scolaire est imposable et ne doit pas être versée en montant net, c'est un bon d'achat spécial allocation de rentrée scolaire (montant inchangé de 65 €) qui est distribué aux agents pouvant y prétendre : agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année d'ancienneté au cours du mois de septembre de l'année de versement, au profit de leurs enfants âgés de 6 ans à moins de 18 ans au 1er octobre de l'année considérée

Depuis 2011 cette allocation est versée pour chaque enfant dans la limite de 4 enfants, sans distinction d'indice.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 - Délibération portant actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2019

Il s'agit d'actualiser le tableau des effectifs au regard des différents mouvements intervenus au cours de l'année scolaire 2018/2019, l'effectif global restant stable.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 - Délibération autorisant la reprise en recette de la dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 30 000 euros.

Sur le budget de fonctionnement, en dépenses est inscrite une provision pour faire face au risque d'impayés de l'année.

De 50.000 € en 2018 et de 75.000 € en 2019, ces provisions peuvent faire l'objet de reprise.

Au regard des sommes récupérées par la trésorerie sur les impayés de l'année, il peut être inscrit 30.000 € de reprise sur provision

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Délibération mettant à jour les méthodes utilisées pour les amortissements ;

La précédente délibération datant d'avant les années 2000, il convient d'avoir un texte à jour et consultable.

Les seuils et durées sont inchangés (le montant proposé de 610 € H.T pour les biens de faible valeur, amortissables dans l'année, est identique à celui des autres Caisses).

6 - Délibération autorisant la réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 dans la limite du quart des crédits votés pour l'exercice 2019 ;

Le budget n'étant pas voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, il est nécessaire de disposer d'une délibération autorisant la réalisation de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés pour l'exercice précédent.

Monsieur SBRIGLIO demande si le budget de la Caisse des écoles est voté en même temps que celui de la Ville.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond négativement. Elle précise toutefois que le vote de la subvention est quant à lui dorénavant voté en même temps que le budget de la Ville, soit en décembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Délibération autorisant la passation et la signature d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de produits légumineux et oléagineux issus de terres et de modes de production visant à préserver la qualité de l'eau potable servis dans les restaurants scolaires parisiens ;

Ce marché permettra l'achat de lentilles et d'huile de colza cultivés sur les airs d'eau de captage d'Eaux de Paris.

La Caisse du 11e a attribué ce type de marché à l'Association des Terres du Pays d'Othe, partenaire d'Eaux de Paris.

Pour les lentilles, il ne devrait pas y avoir de constat de surcoût par rapport aux produits actuellement acheté (issus de l'agriculture biologique mais pas toujours français).

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 - Délibération autorisant la Caisse des écoles du 10^e arrondissement à adhérer à un groupement de commandes constitué avec la Caisse des écoles du 4^e

Les marchés de fourniture de viande actuels concernent de la viande conventionnelle et Label Rouge exclusivement fraîche.

Le recours à la viande surgelée qualitative permet de la production de repas durables sans anticipation d'effectifs (utile lors des centres de loisirs), une gestion des stocks plus fine et la limitation du gaspillage lié aux arrondis de commande.

Soucieuses de participer à la protection de l'environnement et à promouvoir les circuits courts les Caisses des écoles des 4e et 10e arrondissements souhaitent entériner une démarche de promotion de pratiques agronomiques et de conduite d'élevage respectueuses de l'environnement.

Des partenariats sont ouverts avec notamment un groupement d'éleveurs qui dispose de son propre abattoir.

Le marché sera lancé au cours du premier trimestre, pour commandes dès notification.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9 - Délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Caisse des écoles et la Ville de Paris pour la période 2018-2020.

La convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles comporte les objectifs et engagements réciproques, et l'actualisation annuelle des actions est entérinée par voie d'avenant.

Parmi les objectifs déjà réalisés :

50% de bio en 2019

L'objectif sera atteint, voire dépassé, la prévision approchant les 52% (pour rappel, 46.7 % fin 2018)

Mettre en place de nouvelles tables de tri.

L'école Chabrol dispose d'une table de tri et devrait voir les bio déchets traités en 2020.

Augmenter les paiements dématérialisés

L'objectif de 68% à fin 2019 devrait également être dépassé.

Madame LILIENTHAL-MAGRY relève que la première facturation de l'année 2019/2020 a donné lieu à un taux d'impayés élevé de 22 % à la date limite de paiement (22%).

La délibération est adoptée à l'unanimité

10 – Approbation des nouvelles adhésions ;

3 nouvelles adhésions ont été enregistrées qui concernent /

- un parent d'élève de 6e (Françoise Seligmann)

- un parent de petite section à l'EM Léon Schwarzenberg

- un parent de grande section à l'EM Aqueduc.

Les nouvelles adhésions sont adoptées à l'unanimité.